

INFO PRESSE

Premières mesures contre l'inflation

Compte tenu de l'urgence de la situation, le gouvernement réuni en collégialité, ce mercredi 4 mai, a décidé de prendre un premier train de mesures conjoncturelles, destinées à combattre l'inflation des prix dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des produits importés.

Cette initiative fait suite à la réunion de travail du vendredi 29 avril avec les partenaires sociaux consacrée au problème de l'inflation. À l'issue de cette réunion, les partenaires sociaux se sont engagés à réaliser un retour sur les propositions émises, dans les meilleurs délais

Une seconde série de mesures conjoncturelles et structurelles sera proposée la semaine prochaine, notamment à la suite des préconisations des partenaires sociaux.

Mesures conjoncturelles dans le domaine de l'énergie

- **Des concertations avec les opérateurs pétroliers** vont être engagées sous l'égide d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement chargé notamment de l'économie, afin d'obtenir des efforts qui pourraient être consentis sur le prix public des carburants.
- **Un projet de délibération visant à diminuer les taxes** (taxe sur la transition énergétique, taxe sur les produits pétroliers, taxe additionnelle sur les produits pétroliers) **qui s'appliquent sur les prix des carburants**, sera soumis au Congrès.

En 2021, ces taxes ont représenté en moyenne 40 % du prix de l'essence et 30 % du prix du gazole. Face à l'urgence de la situation, ce projet de délibération devra inclure une délégation du Congrès au gouvernement afin de moduler mensuellement - par arrêté - le niveau des taxes. Cette mesure pourrait représenter, pour la Nouvelle-Calédonie, une perte de recette fiscale de l'ordre de 450 millions de francs par mois.

- **Un arrêté pour ramener le taux de la TGC applicable sur les carburants de 3 % à 0 %**, sera pris par le gouvernement.

Cette mesure permettra une baisse du prix du gazole et de l'essence, de l'ordre de cinq francs par litre. Elle représente une perte de recette fiscale de l'ordre de 150 millions de francs par mois.

- **Deux aides aux ménages les plus modestes**, financées par la Nouvelle-Calédonie et distribuées par les provinces, sont en court d'étude.

La première vise à offrir une aide financière pour pallier la dernière hausse de facture d'électricité (+ 4% en avril). Environ 2000 familles devraient en bénéficier, ce qui représente un coût global de 50 millions de francs.

La seconde vise à offrir une aide financière sur le plein d'essence. Cette mesure est en cours de définition par les services de la Nouvelle-Calédonie (familles concernées, montant de l'aide, etc.).

Mesures conjoncturelles dans le domaine de l'alimentation

- Le « **bouclier qualité prix** » (BQP) sera remis en place, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette mesure permettra de garantir un rapport qualité/prix pour une liste de produits de grande consommation et ainsi, rendre accessible aux Calédoniens un panier de fruits et légumes de 6 kilos et de 2,5 kilos de protéines animales (viande et/ou poisson), pour un montant maximum de 5 000 francs.

- **Le système des prix plafonnés sera instauré** sur au moins 50 produits de grande consommation (alimentation et hygiène).

Cette mesure de plafonnement du prix public de ces produits de grande consommation s'appliquera dans tous les commerces et les grandes surfaces de Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement compte également mobiliser ses services afin de réaliser **une veille active sur les prix des produits**, et engager une communication comparative des prix pratiqués par les moyennes et grandes surfaces en Nouvelle-Calédonie.

Ce premier train de mesures sera adopté dans les meilleurs délais en réunion du gouvernement. Il sera complété dans les prochaines semaines par d'autres mesures concernant certains secteurs d'activité très impactés, en particulier celui de la construction.

* * *

*